

Votre commune s'organise.
Et vous ?



DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

édition **2021**

DICRIM de **LA ROQUEBRUSSANNE**





« Prévenir pour mieux Réagir »

Madame, Monsieur,

La sécurité des habitants de La Roquebrussanne sur l'ensemble du territoire communal est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le DICRIM mis à jour (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire les conséquences de ces risques.

Le Maire a la responsabilité de prendre les premières mesures d'urgence pour préserver la sécurité de ses concitoyens. Ces mesures ne relèvent pas d'une gestion improvisée, mais de réflexes d'urgence qui doivent être préparés. Nous le savons tous, le risque zéro n'existe pas.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement à portée de main. Vous devenez ainsi acteur de votre sécurité et de celle des autres.

En complément de ce travail d'information, la commune élabore la mise à jour d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation au niveau communal des secours en cas d'évènement.

Afin que nous puissions vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant que vous n'ayez jamais à mettre en pratique ce document.

Michel GROS
Maire de La Roquebrussanne
Président des Maires Ruraux du Var
Président du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume
Président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon

LES RISQUES MAJEURS



3 Les risques majeurs



4 Le risque inondation



6 Le risque feu de forêt



8 Le risque mouvement de terrain



10 Le risque sismique



12 Le risque climatique



14 Le risque transport de matières dangereuses



16 Le risque industriel



18 Le risque sanitaire



20 Obligations légales de débroussaillage



21 Réagir en cas d'attaque terroriste



22 Comment suis-je alerté ?



23 Fiche consignes



24 Sites internet / Contacts utiles

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

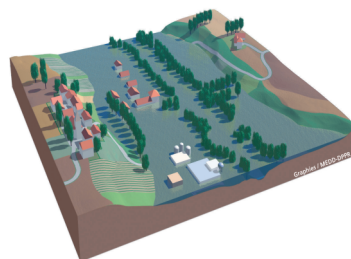
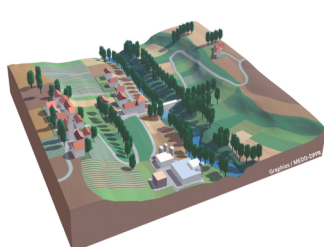
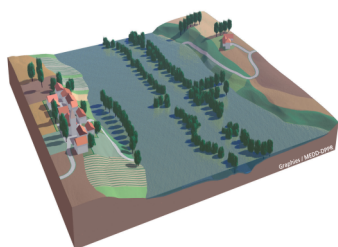
ALÉA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR





INONDATION

Le risque sur la commune

La commune de La Roquebrussanne est soumise à un risque d'inondation lié à des débordements de l'Issole et de ses principaux affluents et à des phénomènes de ruissellement. Ces inondations sont dues le plus souvent à des épisodes de pluie de type méditerranéen, de forte intensité sur de courtes périodes, qui peuvent conduire à des débits très élevés.

Les Plus Hautes Eaux Connues

Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer.

On les trouve sous diverses formes en fonction de l'époque : gravés dans la pierre, directement peints, sous forme de plaques métalliques ou de macarons scellés dans les murs, de carreaux en émail...



Consultez www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

NOVEMBRE 2019

La commune a déjà connu quatre inondations qui ont fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, le plus récent en novembre 2019.



© INRAE

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

Consignes de sécurité

À respecter



Ecouter la radio



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres



Monter dans les étages

PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

Mesures de gestion du risque

Un plan de prévention des risques d'inondation (PPri) est prescrit sur la commune depuis 2017. Il définit les zones exposées au risque en fonction de sa nature et de son intensité et y réglemente les constructions ou aménagements qui peuvent y être interdits ou admis avec des prescriptions.

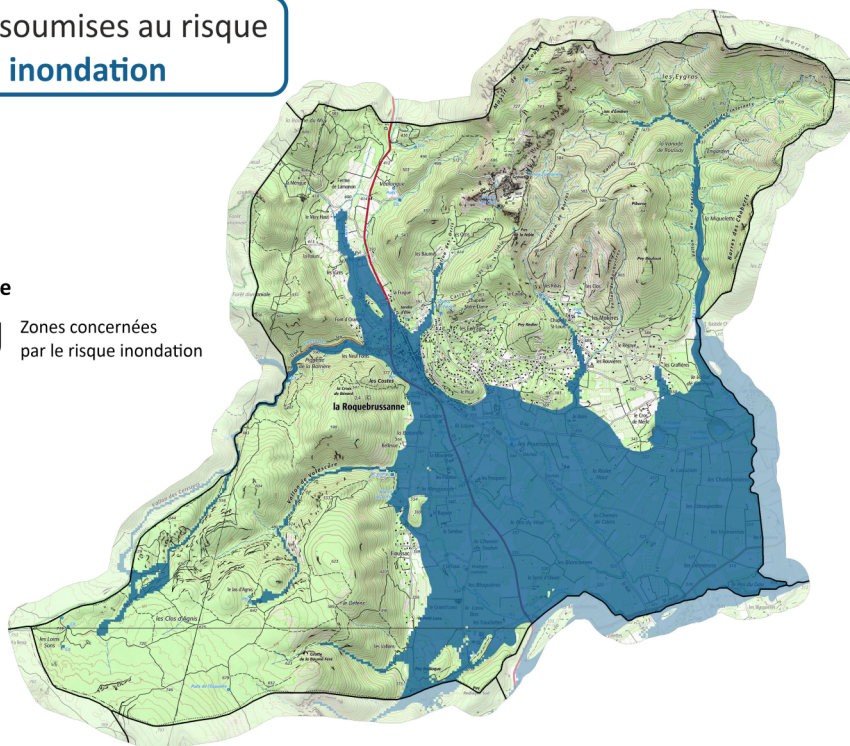
Les outils de vigilance météorologique et d'avertissement permettent aux autorités d'anticiper sur la survenue d'une inondation et de prévenir, en cas de danger, les populations et les radios locales.

En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est activé par le préfet. Au niveau communal, le maire active le plan communal de sauvegarde.

Zones soumises au risque inondation

Légende

 Zones concernées par le risque inondation



Réalisation : CYPRES® Février 2021
Source des données : Cypres / Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (DREAL)
Source des fonds : Scan250 © IGN - PFAIR 2017-2020



Ne pas téléphoner



Eviter les souterrains



Ne pas prendre la voiture



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité

À respecter

APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Cartes de vigilance crues
www.vigicrues.gouv.fr

Carte de vigilance météorologique
<http://vigilance.meteofrance.com>



FEU DE FORÊT

Le risque sur la commune

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

Réglementation

L'**emploi du feu** est interdit sauf dérogations définies par l'arrêté préfectoral n° 2013-05-16 portant règlement permanent de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var.



Les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

Les principaux feux de forêt recensés sur la commune de La Roquebrussanne datent de 1989 sur le massif de la Loube (1000 hectares) et 2006 (3 hectares au chemin des Baumes).



© SDIS 06

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Sans vous exposer, attaquer le feu si possible

Consignes de sécurité À respecter



Dégager les voies d'accès



Rentrer dans un bâtiment en dur



Couper gaz et électricité



Fermer les volets

DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

Mesures de gestion du risque

Chaque année pendant l'été, pour protéger les personnes et les biens, la pénétration, la circulation et le stationnement dans les massifs forestiers sont réglementés. Une information quotidienne sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers et sur le niveau de danger feu de forêt est assurée en saison estivale via le site internet de la Préfecture.

La surveillance forestière estivale des massifs forestiers est assurée par des patrouilles terrestres et une surveillance aérienne.

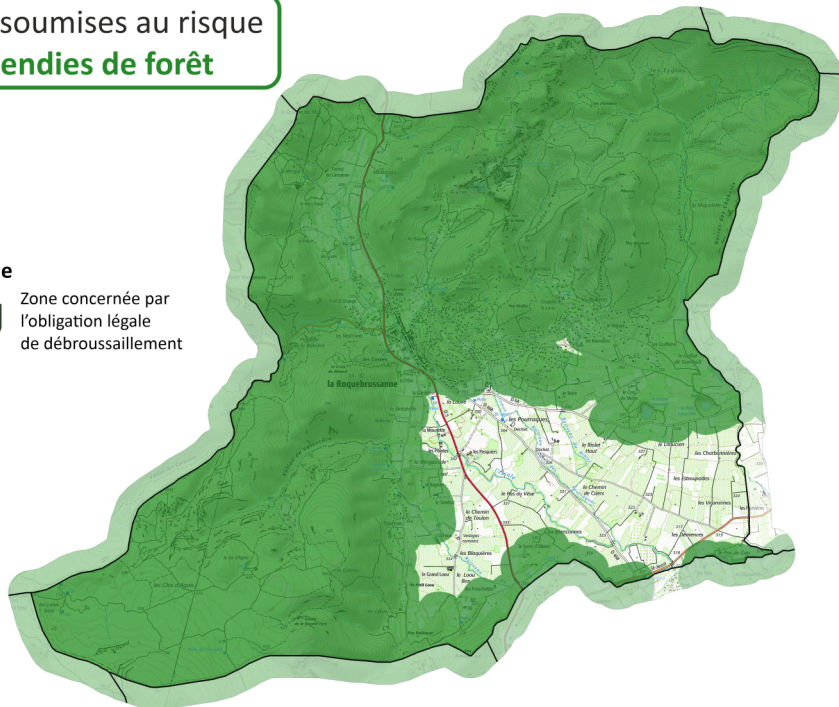
Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres...

Zones soumises au risque incendies de forêt

Légende



Zone concernée par l'obligation légale de débroussaillage



Ne pas téléphoner



S'éloigner du feu



Ne pas prendre la voiture



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité

À respecter

APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Sortir protégé
- Éteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Base de données pour les incendies de forêts
www.promethee.com

Application smartphone « Prévention incendie » de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne



MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

La commune est soumise à un risque d'érosion de berges de l'Issole à proximité de la maison de retraite et d'effondrement de terrain constaté chemin du Cros de l'escalier.

De plus, des phénomènes de retrait-gonflement des argiles (niveaux d'aléas moyen à fort) sont susceptibles de provoquer des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

ÉTÉ 2017

La commune a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause de retrait-gonflement des argiles lors de l'été 2017.



© Mairie de Coudoux

Les bons réflexes

PENDANT L'ÉVÈNEMENT

A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

A l'extérieur

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

En cas d'éboulement



S'abriter sous un meuble



Évacuer les bâtiments



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



S'éloigner du danger

APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

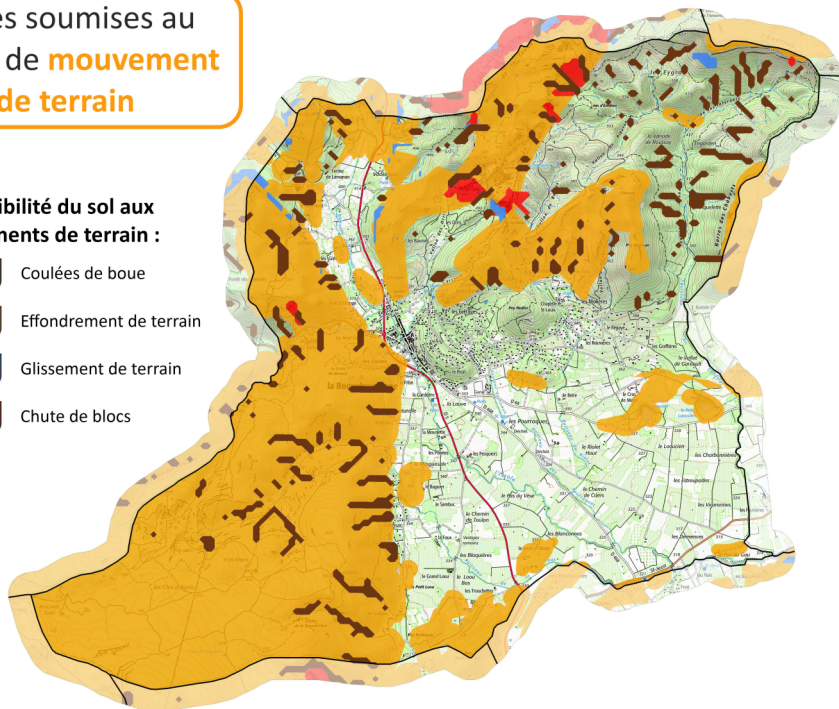
Mesures de gestion du risque

Un porter à connaissance sur le risque retrait-gonflement des sols argileux a été réalisé par les services de l'Etat. Des dispositions préventives sont prescrites dans le plan local d'urbanisme pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement.

Zones soumises au risque de **mouvement de terrain**

Susceptibilité du sol aux mouvements de terrain :

-  Coulées de boue
-  Effondrement de terrain
-  Glissement de terrain
-  Chute de blocs



S'éloigner des bâtiments



Évacuer les bâtiments



Respecter les consignes

En cas d'effondrement

A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

A L'EXTÉRIEUR

- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

Liens utiles :

Base de données nationale sur les mouvements de terrain
www.georisques.gouv.fr



SÉISME

Le risque sur la commune

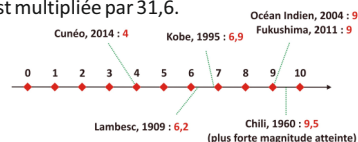
Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255).

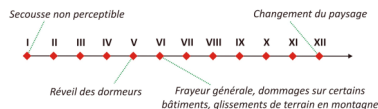
La commune de La Roquebrussanne est située en zone de sismicité faible.

① Magnitude et intensité

Magnitude - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



Intensité - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

FÉVRIER 1887

Le séisme le plus important ressenti sur la commune est le séisme du 23 février 1887 d'une magnitude de 6.5. L'épicentre du séisme est situé en mer au large de la Ligurie en Italie.



Villa Cipolini à Menton
© Portail des savoirs des Alpes-Maritimes

Les bons réflexes

Consignes de sécurité

À respecter



S'abriter sous un meuble



Couper gaz et électricité



Évacuer les bâtiments



S'éloigner du danger

PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- À l'intérieur : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou un meuble solide, s'éloigner des fenêtres
- À l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse
- Ne pas allumer de flamme

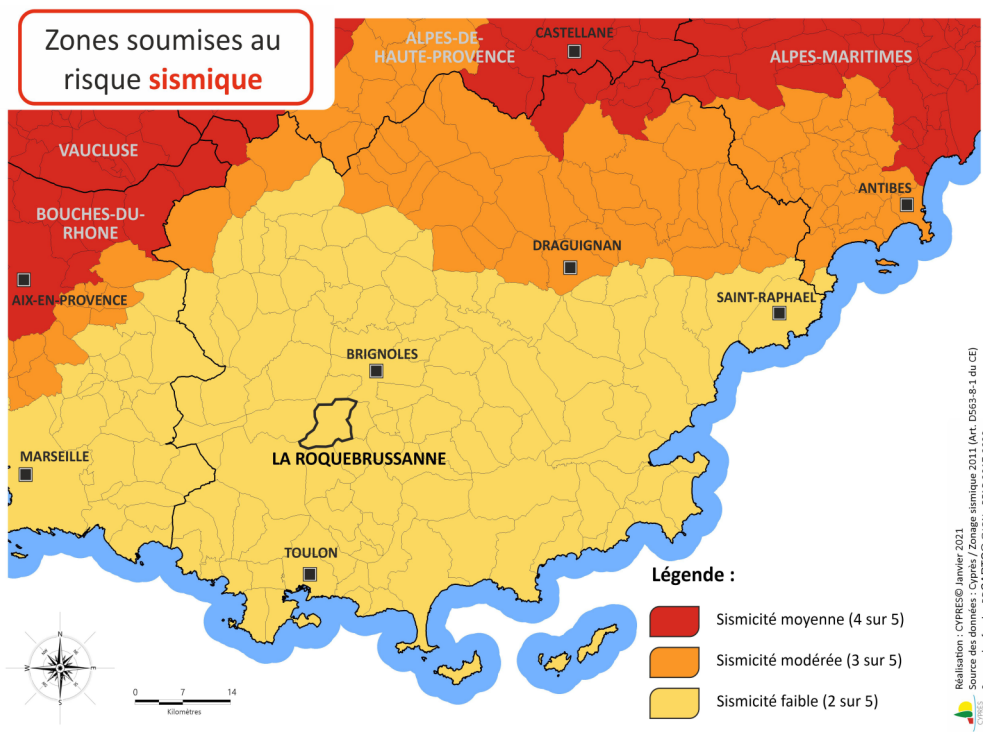
APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis.

Mesures de gestion du risque

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



Ne pas téléphoner



Pas de flamme ni d'étincelle



Rester hors des bâtiments



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité

À respecter

APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français
www.franceseisme.fr

Réseau National de surveillance sismique
<http://renass.unistra.fr/>

Plan séisme
www.planseisme.fr



CLIMATIQUE

Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en montagne, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



© Météo-France



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

TEMPÊTE 2008

Le 26 décembre 2008, une tempête d'est a atteint 162km/h sur Porquerolles.

Ce jour-là, le vent avait atteint 115km/h à Toulon.

CANICULE 2019

La période de juin à septembre a été la deuxième période la plus chaude de l'histoire, caractérisée par la multiplication des journées aux températures élevées (record historique de chaleur à Varages le 28 juin 2019 avec 45,9°C).

Les bons réflexes

NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...

Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

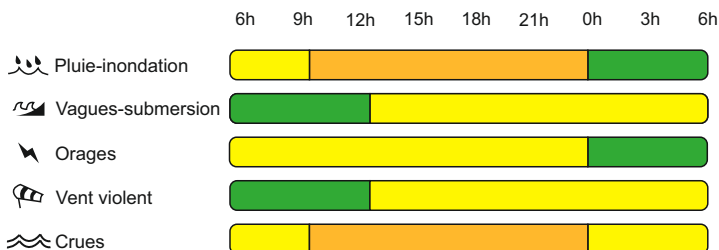
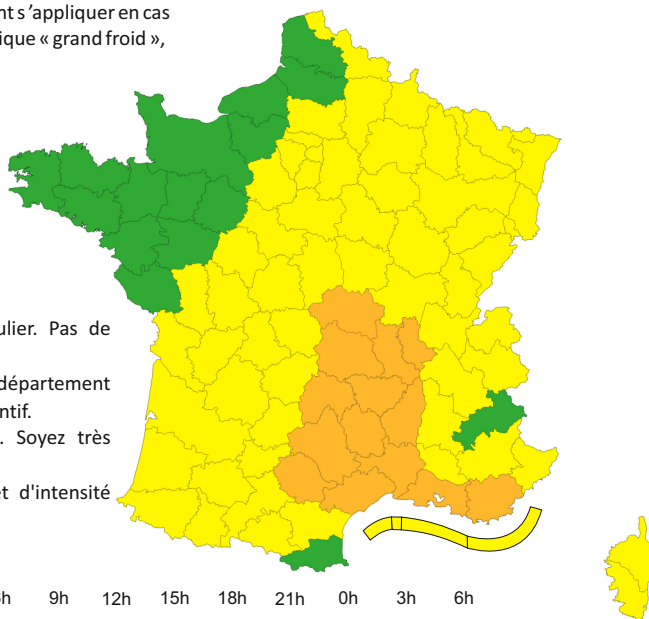
Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique « grand froid », canicule...

NIVEAU VERT : pas de phénomène particulier. Pas de vigilance particulière.

NIVEAU JAUNE : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux. Soyez attentif.

NIVEAU ORANGE : phénomène dangereux. Soyez très vigilant.

NIVEAU ROUGE : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle. Vigilance absolue.



VIGICRUES Cartes et bulletins Vigicrues ►

ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

TEMPÊTE

AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



TMD

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

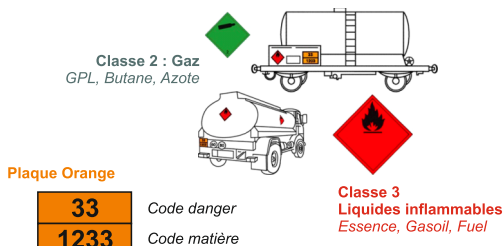
Le risque sur la commune

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Le TMD génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammable, toxique, explosif ou radioactif).

La commune de La Roquebrussanne est susceptible d'être concernée par le risque de TMD sur les routes départementales et en desserte locale de carburants et fioul domestique.

Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

DÉCEMBRE 1989

A Tourves, un camion-citerne se renverse sur la commune, 10 000 litres d'essence et gazole se déversent et polluent le Caramy. La faune est détruite sur 3 km. Des barrages flottants sont mis en place et des produits dispersants utilisés.



Les bons réflexes

Consignes de sécurité

À respecter



Appeler les secours
18
112



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



Rentrer dans un bâtiment en dur



Respecter les consignes

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

• Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :

- le lieu exact
- le moyen de transport
- la nature du sinistre

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

Mesures de gestion du risque

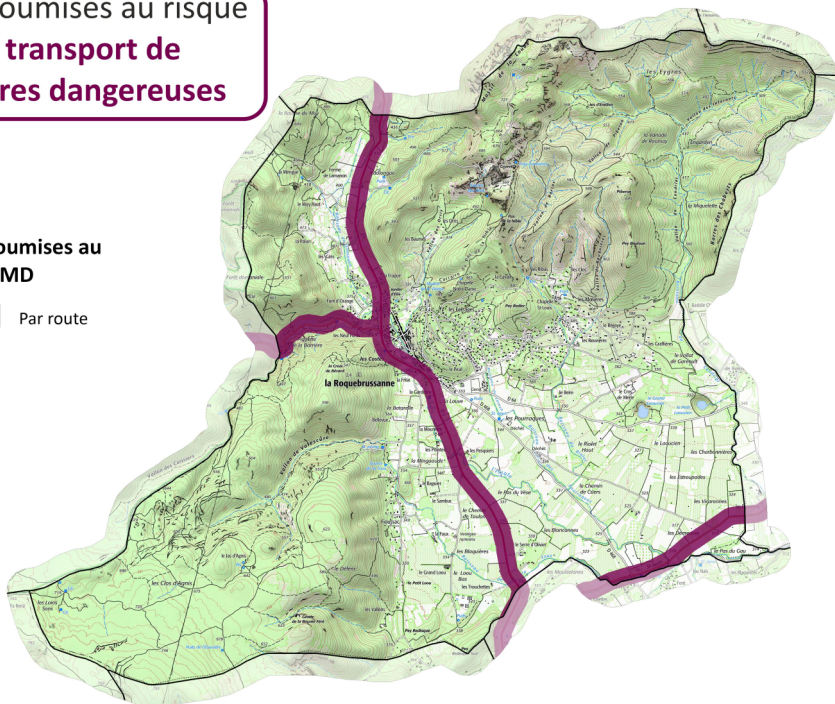
Le TMD par route fait l'objet d'une réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques. Au niveau local, le maire et le préfet peuvent imposer des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires.

En cas d'évènement lié à un TMD, le Préfet active le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) TMD. Au niveau communal, le maire active le plan communal de sauvegarde.

Zones soumises au risque
de **transport de
matières dangereuses**

Zones soumises au
risque TMD

 Par route



Ne pas
téléphoner



Laisser les
enfants à l'école



Pas de flamme
ni d'étincelle

Consignes de sécurité

À respecter

APRÈS L'ALERTE

- Aérer le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :
 - Se doucher
 - Changer de vêtements
 - Se présenter à un médecin

Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et
Pollutions industrielles (BARPI)
Base de données d'Analyse Recherche
et Information sur les accidents (ARIA)
www.aria.developpement-durable.gouv.fr



INDUSTRIEL

Le risque sur la commune

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

La commune est concernée par le Plan Particulier d'intervention (PPI) du site industriel de Titanobel à Mazaugues. Les risques liés à cette installation industrielle sont le risque d'explosion et dans une moindre mesure l'incendie.

Quels en sont les effets ?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- une **explosion** avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression de l'onde de choc),
- un **incendie** engendrant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques.
- la **dispersion de produits toxiques** dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

1994

Une explosion se produit dans un local non pyrotechnique de 200 m² lors de la manipulation d'artifices de divertissement. Elle est suivie d'un incendie qui ravage l'ensemble du hangar.



Plaquette d'information
Risque industriel

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÈNEMENT

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde
- Connaître le signal d'alerte
- Disposer d'un poste de radio à piles ou à dynamo
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (détaillé dans le PFMS)

Consignes de sécurité

À respecter



Écouter la radio



Rentrez dans le bâtiment en dur



Fermer portes et fenêtres

PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle (risque potentiel d'explosion)
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger

Mesures de gestion du risque

Des études de dangers sont réalisées sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qui contrôle la sécurité de ces installations.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), visant à faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour du site industriel, est approuvé.

Un Plan d'Opération Interne (POI) est élaboré par l'exploitant et destiné à maîtriser les incidents circonscrits à l'enceinte de l'établissement. Face à un risque majeur dépassant les limites de l'établissement, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du site est activé par le Préfet pour organiser les secours, l'alerte des populations et réglementer la circulation autour du site. En cas d'accident dépassant les limites de l'établissement, l'alerte est donnée au moyen de sirènes.

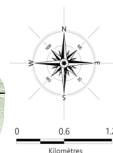
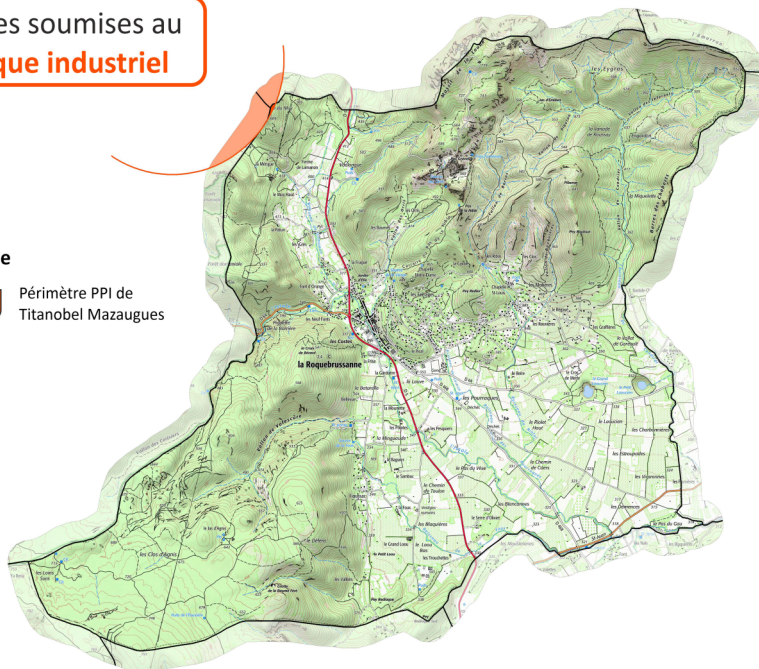
Une campagne d'information des populations riveraines du site industriel est menée tous les cinq ans.

Zones soumises au risque industriel

Légende



Périmètre PPI de
Titanobel Mazaugues



Réalisation : CYPRES© Février 2021
 Source des données : Cypres / Préfecture 06
 Source des fonds : Scan250 © IGN - PFAR 2017-2020



Ne pas
téléphoner



Pas de flamme
ni d'étincelle



Laisser les enfants
à l'école

Consignes de sécurité

À respecter

APRÈS L'ALERTE

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir
- Aérer le local de confinement
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)

Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et
 Pollutions industrielles (BARPI)
 Base de données d'Analyse Recherche
 et Information sur les accidents (ARIA)
www.aria.developpement-durable.gouv.fr



SANITAIRE

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Santé
publique**
France

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



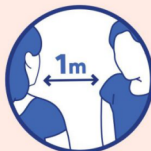
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Eviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



SANITAIRE

i Lutte contre les moustiques

Le Chikungunya, la Dengue et le Zika sont trois maladies virales transmises par des moustiques. Le moustique *Aedes albopictus*, plus connu sous le nom de « moustique tigre », porteur potentiel de ces virus, est désormais implanté dans la majorité des communes du département.

Des moyens de prévention individuels et collectifs

Au quotidien, pour diminuer le nombre de moustiques, la méthode la plus efficace consiste à supprimer les accumulations d'eau stagnante pouvant abriter des larves (gîtes larvaires) :

- Dans les jardins, supprimer ou vider régulièrement les petits récipients (vases, soucoupes des pots de fleurs) ou les remplir de sable humide. Retourner les arrosoirs ;
- Ranger à l'abri des averses tous les objets pouvant contenir de l'eau (pneus, bâches plastique, jeux d'enfants) ;
- Veiller à la bonne évacuation de la pluie (par exemple, en prévoyant une pente suffisante pour qu'elle ne stagne pas dans les gouttières). Couvrir les bidons de récupération d'eau d'une moustiquaire ou d'un tissu fin, pour les rendre inaccessibles.
- Dans les bassins d'ornement ou les réserves d'eau, les entretenir régulièrement et y introduire des poissons rouges, des gambusias ou des carpes, poissons friands de larves



Les protections individuelles sont nécessaires : vêtements couvrants et amples imprégnés d'insecticide pour tissus, application de produits répulsifs conseillés par votre pharmacien, utilisation de diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations...

Pour en savoir plus :

Entente Interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen : www.eid-med.org

i Lutte contre les frelons asiatiques

Le frelon asiatique constitue un réel enjeu de santé et sécurité publiques. Un individu seul ne présente pas de danger particulier. Toutefois, en cas d'agression, la colonie de frelons asiatiques peut se défendre via une attaque groupée. Les multi-piqûres présentent un danger réel pour l'homme.

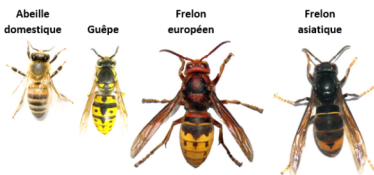
La destruction d'un nid d'hyménoptères requiert l'intervention d'une entreprise privée sauf pour les nids d'abeilles pour lesquels il faut faire appel à un apiculteur car ces dernières sont protégées.

En cas de découverte d'un nid

- Arrêter immédiatement les travaux de jardinage en particulier les activités susceptibles de les déranger (taille, débroussaillage, autres sources de vibrations...)
- Mettre en place un périmètre de sécurité pour limiter l'accès aux nids (notamment pour les enfants, animaux domestiques)
- Se mettre en sécurité pour éviter l'attaque de frelons, éviter de s'approcher à moins de 5 mètres du nid et surtout ne pas tenter de détruire le nid

En cas de piqûre

- En cas de piqûre, ôter toutes ses bagues pour ne pas gêner la circulation sanguine en cas de gonflement.
- Si vous possédez une pompe à venin, utilisez-la. Enlever le dard si celui-ci est resté dans la peau. Désinfecter l'endroit de la piqûre. Pour limiter le gonflement, passer un glaçon ou une poche de froid sur la zone piquée. La piqûre d'un frelon asiatique peut être douloureuse, mais pas plus dangereuse que celle d'un frelon européen ou d'une guêpe.
- En cas de réaction allergique avec gêne respiratoire ou en cas de piqûres multiples, appeler le 15 ou le 112.



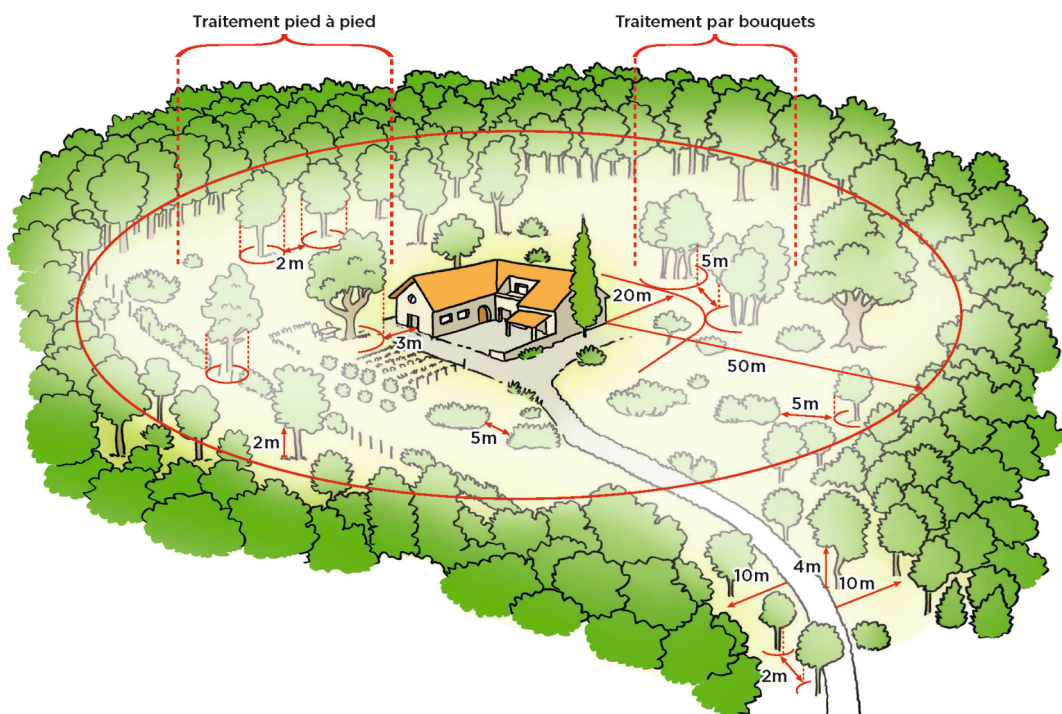
OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Chaque particulier est soumis à l'obligation légale de débroussaillage (OLD), qui est encadrée par le Code Forestier et des arrêtés préfectoraux. Cette obligation constitue l'élément majeur de la prévention des incendies.

Définition

Cette obligation consiste à dégager tous les abords de constructions, chantiers et installations de toutes natures qui doivent être débroussaillés sur un rayon de 50 mètres, autour des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre et sur une hauteur minimale de 4 mètres et sur la totalité des terrains situés en zones urbaines définies par un document d'urbanisme (POS, PLU,). De plus, plusieurs travaux complémentaires doivent être réalisés par le propriétaire, tels que supprimer tous les arbres et les branches à moins de 3 mètres de la façade de l'habitat, éliminer les arbres morts, couper toutes les branches basses situées à moins de 3 mètres du sol, supprimer tous les arbustes situés sous les arbres, évacuer les végétaux coupés ou les incinérer sous certaines conditions.

Comment débroussailler ?



Ces gestes permettront, en cas de feu, de protéger les biens et les personnes et d'éviter sa propagation dans les propriétés situées à proximité.

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Le non-respect du débroussaillage, est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros.



TERRORISME

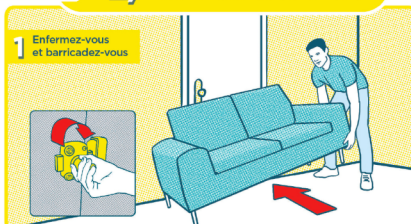
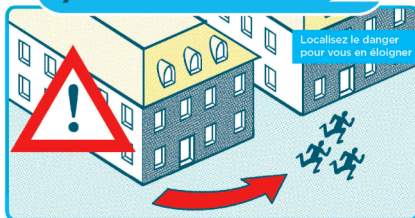
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

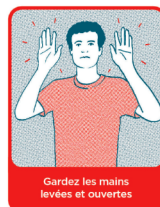
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

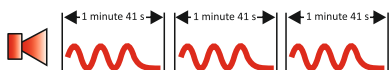
En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du Maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

Moyens d'alerte :



Sirènes

Un son montant et descendant de **3 fois 1 minute 41s** séparées par un court silence



Ensemble mobile d'alerte



Porte à porte

Principales sources d'information :

Radio

France Bleu Provence sur 102.1



Internet

- Site internet de la commune : www.la-roquebrussanne.fr
- Site internet de la Préfecture : www.var.gouv.fr
- Vigilance Météo-France : www.vigilance.meteofrance.com
- Vigilance crues : www.vigicrues.gouv.fr
- Observatoire régional des risques majeurs : observatoire-regional-risques-paca.fr/

Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.

Composition du kit de sûreté

Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, radio à piles
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions
- Vos médicaments habituels
- La photocopie des papiers personnels et papiers d'assurance



Plan Familial de Mise en Sûreté

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un évènement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.

ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



À REMPLIR
CE PLAN CONCERNE LA FAMILLE
(indiquez votre zone)

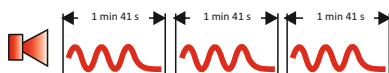


LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

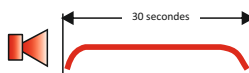
DÉBUT D'ALERTE

Un son montant et descendant
3 fois 1 minute 41s séparées par un court silence



FIN D'ALERTE

Un son continu de 30 secondes



AUTRES MOYENS D'ALERTE



Ensemble
mobile
d'alerte



Porte à
porte

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher
les enfants à l'école,
qui dispose d'une
organisation pour
les protéger



Ne téléphonez pas
afin de libérer les lignes
pour les services de
secours



Mettez-vous à
l'écoute de la
radio et attendez
les consignes
des autorités

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets,
portes et fenêtres
calfeutrez avec
des linges mouillés



installation industrielle



rentrez
rapidement dans
le bâtiment en dur
le plus proche



mouvement de terrain



éloignez-vous de
la zone dangereuse



transport de matières dangereuses



éloignez-vous de
la zone dangereuse



inondation



montez à pied
dans les étages



séisme



abritez-vous
sous un meuble
solide



Ecoutez les consignes générales

N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Sites internet Contacts utiles

Sites internet

- > Site officiel de la Mairie de La Roquebrussanne : www.la-roquebrussanne.fr
- > Site internet de la Préfecture du Var : www.var.gouv.fr
- > Site internet de Météo-France : <http://france.meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- > Centre d'information pour la prévention des Risques Majeurs : www.cypres.org
- > Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>

! IMPORTANT

Numéros utiles

Mairie de La Roquebrussanne	04.94.37.00.90
Préfecture du Var	04.94.18.83.83
Pompiers	18 ou 112 (depuis un portable)
SAMU	15
Gendarmerie	17
Police municipale	04.94.37.00.95
Météo-France	05.67.22.95.00 http://france.meteofrance.com



MAIRIE DE LA ROQUEBRUSSANNE

31 rue Georges Clémenceau
83 136LA ROQUEBRUSSANNE



Document réalisé avec la
participation du Cypres